



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
• Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
• Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
• Pratique individuelle	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
• Pratique encadrée	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements



CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
- Haut niveau et professionnel - Amateurs Mineurs	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
Majeurs (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
• Equipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable

